

**SCEA Elevage de La Soude
Site de Soudron
Lieu-dit Contre Vatry
51320 Soudron**

Document relatif à la demande de permis de construire
pour l'extension des bâtiments Post-Sevrage et
Engraissement sur le site de Soudron

Présentation du projet

Mai 2020

Ce document présente le projet de d'extension des bâtiments de Post-Sevrage et Engraissement sur le site de Soudron existant de la SCEA Elevage de La Soude.

1. Situation actuelle

L'élevage de la SCEA Elevage de La Soude sur le site de Soudron (51320) est autorisé pour un nombre total de 6840 porcs de plus de 30 kg d'effectif présent (arrêté préfectoral n°98 A 112 IC du 19 Novembre 1998).

Cette autorisation a été délivrée suite à l'étude d'impact initiale sur la base d'effectif présent et de nombre d'emplacements suivant :

		Autorisation Préfectorale 1998		
		Nb de places	Effectif présent autorisé	A-e-p (calculé)
(A)	Truies & Reproducteurs	939	840	2 520
(B)	Post Sevrage (< 30kg)	2 400	2 000	400
(C)	Pre Engraissement (>30kg)	2 400	2 000	
(D)	Engraissement (>30kg)	4 000	4 000	
(E)	Total Engraissement (>30kg) (C+D)	6 400	6 000	6 000
	Total animaux autorisé (>30 kg) (A+E)	7 339	6 840	
	Total A-e-p			8 920

Tableau 1 – Effectif autorisation d'exploiter

Ce site d'élevage est de type Naisseur-Engraisseur, dont environ 70% des porcelets produits sont engraisés sur le site. L'excédent de porcelets sevrés est exporté sur le site de Bergères-Les-Vertus distant de 20 km pour y être engraisé.

2. Objectifs du projet

Les principaux objectifs du projet sont :

- Engraisser la totalité des porcelets sevrés sur le site de Soudron
- Renforcer la biosécurité sur l'élevage en évitant les transferts de porcelets entre le site de Soudron et celui de Bergères-les-Vertus
- Améliorer le bien-être animal
- Simplifier le travail pour l'équipe en place et améliorer les conditions de conduite
- Améliorer les performances techniques, environnementales et économiques de l'élevage

3. Modifications envisagées sur le site de Soudron

Ce site est de type naisseur-engraisseur, conduit en 7 bandes de 108 truies*, sevrage à 28 jours.

L'objectif de production est d'environ 1400 porcelets sevrés par bande qui se répartiront suivant les stades :

- 3 bandes en Post-Sevrage sur une durée de 9 semaines
- 5 bandes en Engraissement sur une durée 15 semaines

Voir annexe en fin de ce document pour l'implantation des bandes.

Nous limiterons aussi à un seul mouvement d'animaux entre les salles de Post-Sevrage et d'Engraissement au sein du même site.

Il est nécessaire pour cela de prolonger les bâtiments Post-Sevrage et Engraissement existants afin de créer les places nécessaires à cette conduite.

** Note : Soit 108 mises-bas toutes les 3 semaines, identique à l'étude d'impact initiale qui prévoit 36 mises-bas toutes les semaines,*

a) Extension du bâtiment Post-Sevrage

Afin de loger 3 bandes d'environ 1400 porcelets dans cet atelier il est nécessaire de prolonger le bâtiment Post-Sevrage existant de 1304 m². Cette extension utilisera les mêmes matériaux et techniques déjà en place permettant d'assurer l'homogénéité et la continuité de l'élevage.

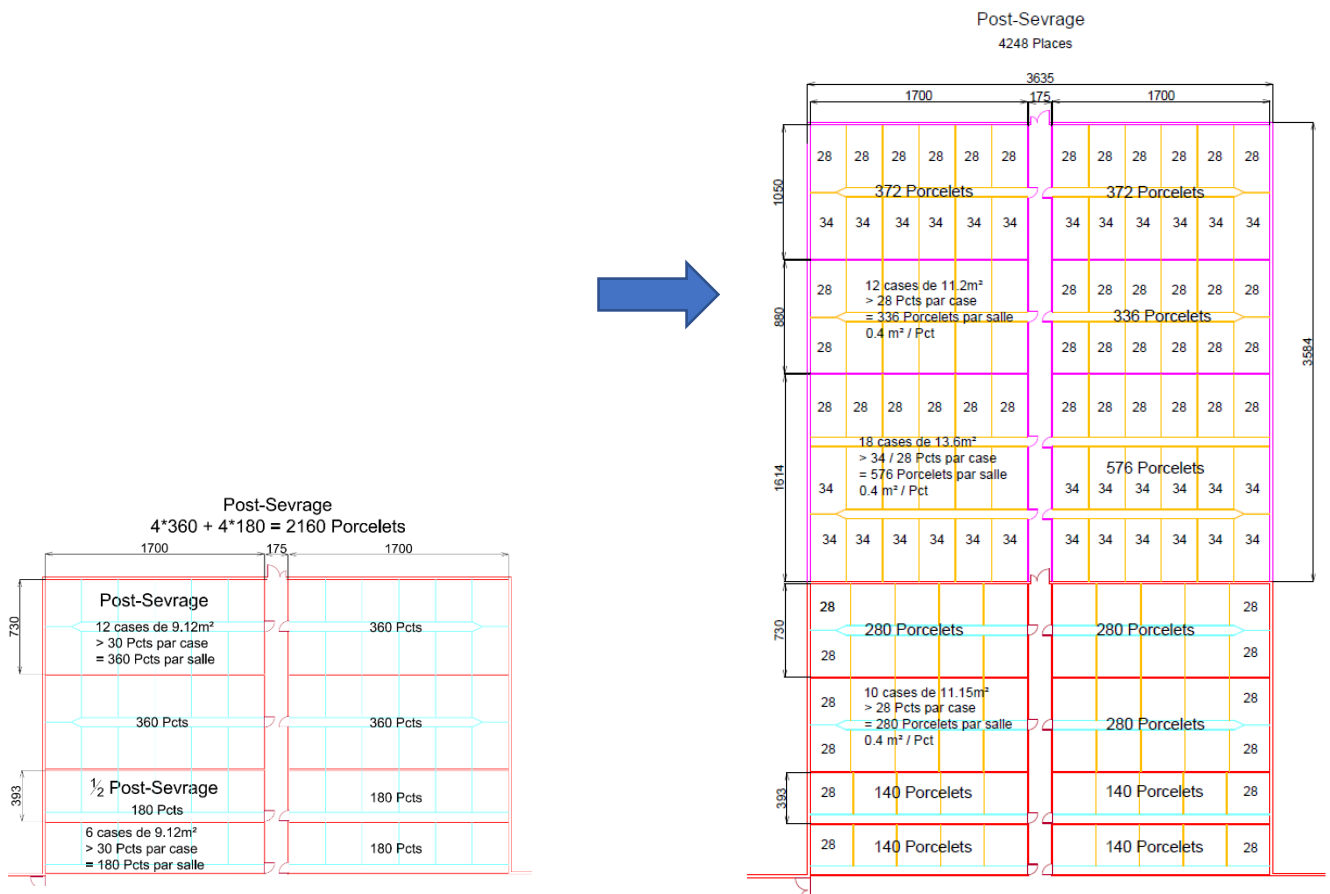
Les principales transformations envisagées :

- Création nette de 2088 places en Post-Sevrage (total de 4248 places après projet – 2160 places actuellement = 2232 places à créer).
- Augmentation de la surface par animaux à 0,4m², y compris sur les salles existantes (actuellement de 0,3 m² suivant la norme) permettant de renforcer le bien-être animal.
- Extension du système existant de gestion de l'environnement des salles centralisé (ventilation, chauffage)

Situation actuelle

Transformation PS

Extension (en violet)



b) Extension d'un bâtiment Engraissement

Afin de loger 5 bandes de 1400 porcs dans cet atelier il est nécessaire de prolonger un des deux bâtiment Engraissement existant de 550 m². Cette extension utilisera les mêmes matériaux et techniques déjà en place permettant d'assurer l'homogénéité et la continuité de l'élevage.

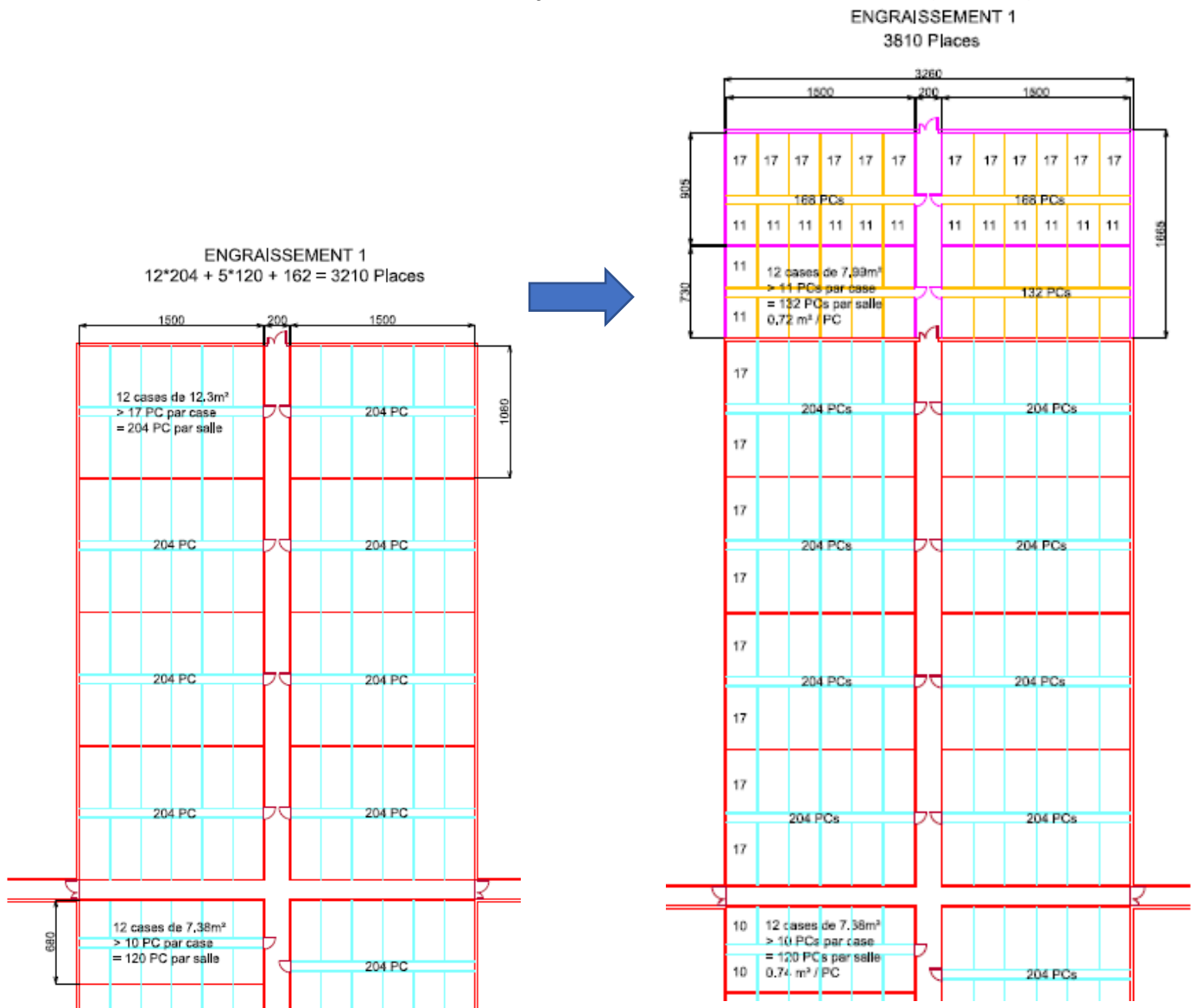
Les principales transformations envisagées :

- Création nette de 600 places en Engraissement, à 0,72m² par animal (supérieure à la norme bien-être de 0,65m²/animal)
- Extension du système existant de gestion de l'environnement des salles centralisé (ventilation, chauffage)
- Extension du système d'alimentation multi-phase en soupe existant.

Situation actuelle

Transformation

Extension (en violet)



* Vue partielle du bâtiment, voir plan global en annexe pour l'ensemble

4. Impacts

a) Impact sur l'autorisation d'exploiter

L'extension de l'atelier Post-Sevrage et Engraissement créera des places supplémentaires avec au total de :

- 4248 places sur le bâtiment Post-Sevrage
- 7020 places sur les bâtiments Engraissement 1 & 2 (animaux > 30 kg)

Considérant que les 2 dernières semaines de la bande en Post-Sevrage avant transfert en Engraissement les animaux feront plus de 30 kg (pour rappel, la durée du Post-Sevrage envisagée est de 9 semaines), nous aurons 1400 Porcs dans cette situation 2 semaines sur 3.

Il sera donc nécessaire d'avoir en moyenne 2/3 d'une bande de 1400 en emplacement d'animaux de plus de 30kg dans le bâtiment Post-Sevrage soit 930 places.

Nous aurons dans le bâtiment Post-Sevrage 4248 places décomposées en :

- 930 places Porcs de + de 30 kg
- 3318 places de porcelets

Après projet, le nombre total de places de Porcs de + de 30kg sera donc :

- 930 places dans le bâtiment Post-Sevrage
- 7020 places dans les bâtiments Engraissement 1 & 2

Soit 7950 places au total.

Ces places sont comptabilisées sur le tableau récapitulatif ci-dessous avec l'effectif maximal présent en simultanée.

		Situation après projet		
		Nb de places	Effectif présent	A-e-p
(A)	Truies & Reproducteurs	960	873	2 619
(B)	Post Sevrage (< 30kg)	3 318	2 800	560
(C)	Pre Engraissement (>30kg)	930	870	
(D)	Engraissement (>30kg)	7 020	6 530	
(E)	Total Engraissement (>30kg) (C+D)	7 950	7 400	7 400
	Total animaux autorisé (>30 kg) (A+E)	8 910	8 273	
	Total A-e-p			10 579

Tableau 2 – Effectif après projet

En comparaison avec l'Autorisation Préfectorale de 1998, (cf Tableau 1 & 2), nous avons donc les variations suivantes :

		Différence Projet - AP	
		Différence nb places	Différence effectif présent
(A)	Truies & Reproducteurs	21	33
(B)	Post Sevrage (< 30kg)	918	800
(C)	Pre Engraissement (>30kg)	-1 470	-1 130
(D)	Engraissement (>30kg)	3 020	2 530
(E)	Total Engraissement (>30kg) (C+D)	1 550	1 400
	Total animaux autorisé (>30 kg) (A+E)	1 571	1 433
	Total A-e-p		1 659

Variation Places Animaux de plus de 30kg

Tableau 3 – Impacts de l'effectif sur l'autorisation d'exploiter

Cette augmentation dans le nombre de places est inférieure au seuil IED (2000 porcs à l'engraissement > 30 kg).
Il n'y a donc pas de modification substantielle sur ce point par rapport à l'autorisation Préfectorale de 1998.

b) Impact sur les effluents

L'impact sur les effluents (lisier de porcs) produit concerne le volume supplémentaire produit sur le site et la quantité d'azote (N), cf tableau page suivante :

- La capacité de stockage des effluents reste nettement supérieure à la réglementation (10 mois au lieu des 4 mois requis)
- La quantité d'azote supplémentaire rejetée par le site reste inférieure à 10 T par an
- La pression Azotée de l'épandage des effluents reste inférieure à 170 kg/ha.

Les effluents produits (lisier et N) restent contenus dans l'étude d'impact initiale et de l'autorisation d'exploiter ainsi que dans les seuils d'une augmentation substantielle.
Il n'y a donc pas de modification substantielle sur ce point par rapport à l'autorisation Préfectorale de 1998.

Volume Lisier m3/par animal/an	Référence CORPEN biphasé kg N/porc/an		Autorisation Préfectorale 1998				Situation après Projet			
			Effectif	Production /an	Total Lisier /an m3	Quant. N rejetées Theorique kg	Effectif	Production /an	Total Lisier /an m3	Quant. N rejetées Theorique kg
5,4	14,5	Verrat	3		16	44	3		16	44
7,2	14,5	Truies Allaitante	180		1 296	2 610	180		1 296	2 610
5,4	14,5	Truies Gestante	657		3 548	9 527	690		3 726	10 005
0,96	0,4	Post Sevrage	2 000	18 000	1 920	7 200	2 800	20 500	2 688	8 200
1,44	2,7	Engraissement + PE	6 000	18 000	8 640	48 600	7 400	20 500	10 656	55 350
		Pluie			1 674				1 674	
		Total			17 094	67 980			20 056	76 209

Volume de production moyen Soudron + Bergères sur les 4 dernières années = 19 300
 Volume de production moyen Soudron + Bergères sur les 4 dernières années = 19 300

Capacité stockage effluent m3	16 000
Nb mois de stockage	11,2
Quantité N rejetées kg	67 980
Surface Epandable (ha)	1713
Pression Azotée kg/ha	39,68

	Variation	Remarque
16 925	925	Variation = volume de Prefosse sous extensions bâtiments
10,1	-1,1	> 4 mois demandé dans AP
76 209	8 229	Variation < seuil 10.000 kg
1713		Surface épandage initiale de 1998, n'inclue pas les 1057 ha ajouté en 2017
44,49	4,80	< seuil de 170 kg/ha

PLUIE		
	Surface Lagunes	6000
	précipitations hivernales (mm/cm2)	450
	Fraction à stocker	0,61
	Total precipitations m3	1647

Tableau 4 – Gestion des effluents et impacts

c) Impact sur le prélèvement d'eau

L'eau est déjà prélevée de la nappe aquifère par un forage en place conformément à l'autorisation d'exploiter et l'étude d'impact initiale.

Le projet n'engendre pas de prélèvement notable supérieur à ce qui a été estimé lors de l'étude d'impact initiale, en effet ce prélèvement étant essentiellement liés au nombre de truies productives qui reste constant.

Pour information, la consommation théorique estimée est de 28 200m³ par an, la consommation réelle annuelle est actuellement de 14 000m³.

d) Impact sur le paysage

L'impact des modifications envisagées est négligeable sur l'environnement : les extensions se faisant en prolongeant les bâtiments par l'utilisation de matériaux et techniques homogènes à l'existant (ventilation, alimentation, biosécurité, ...)

e) Impact sur l'environnement

Le projet a pour objectif de réduire les déplacements et trafics routiers entre les deux sites d'élevage situé à 20km (déplacements d'animaux et d'aliments).

Sur cet aspect le projet sera globalement positif en réduisant les nuisances sonores liés aux déplacements et une amélioration du bilan carbone liés à ces réductions de transports.

5. Conclusion

Ce projet de transformation permet :

- D'engraisser la totalité des porcelets sevrés sur un site unique existant (Soudron).
- Renforcer la biosécurité et protection sanitaire des élevages en n'exportant plus de porcelets sur d'autres sites.
- D'améliorer le bien-être animal (augmentation des surfaces par animal notamment en Post-Sevrage et moins de stress animal lié au transport).
- D'améliorer les performances environnementales en réduisant le bilan carbone (évite le transport des animaux et aliments sur un autre site).
- De simplifier et d'améliorer les conditions de travail pour l'équipe en place par des ateliers PS et Engraissement de capacité suffisante sur le même site.
- D'optimiser les performances techniques de l'élevage (moins de mouvement d'animaux, chaque mouvement nécessitant toujours une période d'adaptation pour les animaux).
- D'optimiser les performances économiques et pérenniser le site en utilisant au mieux les infrastructures en place (Stockage, Fabrique d'aliment, Energie : chauffage & ventilation).
- De réduire globalement certaines nuisances pour le voisinage et l'environnement (transport, bruit)

Ce projet permet plusieurs améliorations sur la biosécurité, le bien-être animal, l'environnement, les conditions de travail sans modification substantielle de l'autorisation d'exploiter initiale.

En effet, les nécessités de ce projet d'extension du nombre de places sont principalement liés à des changements de conduite et d'organisation interne depuis 1998 (conduite de l'élevage en 3 semaines) et d'objectif augmentation de la prolificité (objectif de sevrage à 13 porcelets).

La SCEA Elevage de La Soude s'engage à continuer d'assurer une protection de l'environnement, notamment par la protection des zones habitées contre les nuisances olfactives et visuelles par :

- Le respect des distances par rapport aux habitations.
- L'insertion paysagère du site.
- Le suivi sanitaire rigoureux et une bonne hygiène des bâtiments.

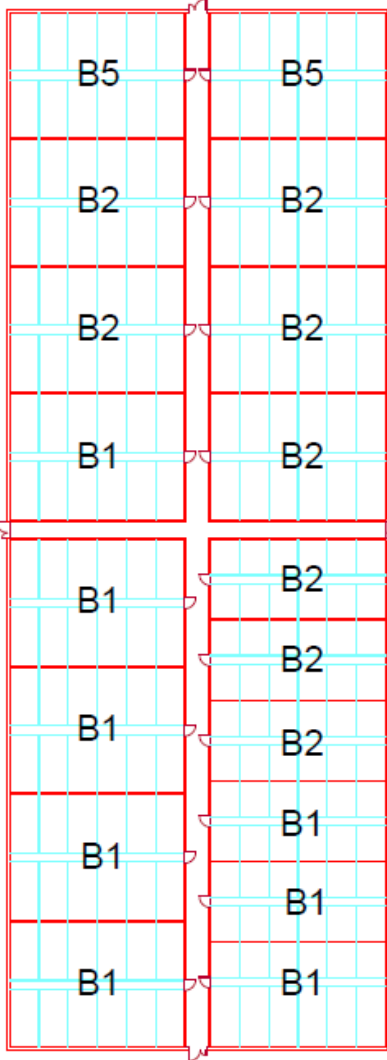
6. Annexe : Plan global et implantation des bandes en Post-Sevrage et Engraissement après projet de transformation

Cf page suivante

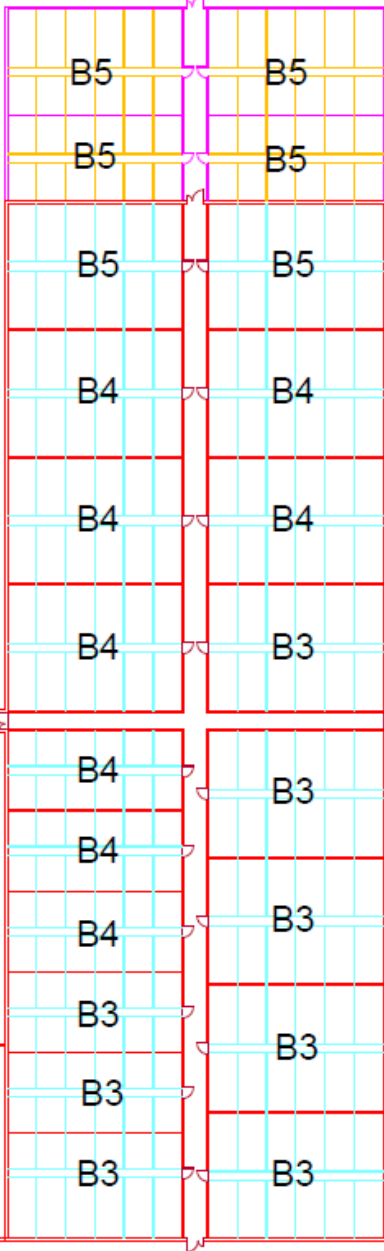
Transfert des Bandes
 1 PS 28 -> 1 ENG 17 + 1 ENG 11
 1 PS 34 -> 2 ENG 17

5 Bandes ENG

ENGRAISSEMENT 2



ENGRAISSEMENT 1



3 Bandes PS

Post-Sevrage

